

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 3 juillet 2018, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

117-07-2018

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

118-07-2018

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 11 juin 2018 soient approuvés avec dispense de lecture.

119-07-2018

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1800194 à C1800231	93 852.36 \$
Paiements Internet L1800255 à L1800328	376 607.43 \$
Carte de crédit VISA V2018026 à V2018043	3 696.49 \$
Pour un grand total de :	474 156.28 \$

120-07-2018

DEMANDE DU SERVICE INCENDIE :

Achat de 22 cagoules de protection, au coût de 1 131.46 \$ plus les taxes;

Achat de 100 autocollants réfléchissants de 2 pouces et de 100 autocollants réfléchissants de 4 pouces, autocollants du service incendie de Saint-Bernard pour identifier l'équipement, au coût de 422.75 \$ plus les taxes;

Suite à cette demande, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

121-07-2018

RENOUVELLEMENT DE LA PROMESSE D'ACHAT SIGNÉE AVEC 9065-3056 QUÉBEC INC. :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite renouveler la promesse d'achat signée le 8 janvier 2014 avec 9065-3056 Québec Inc. pour l'acquisition d'une partie du lot no. 4 661 949;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de la promesse d'achat signée avec 9065-3056 Québec Inc. pour l'acquisition d'une partie du lot no. 4 661 949.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs au renouvellement de ladite promesse d'achat.

122-07-2018

MANDAT À ASSAINI-CONSEIL SD INC. POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU PROGRAMME PRIMEAU :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Assaini-Conseil SD Inc. pour déposer une demande d'aide financière auprès du programme PRIMEAU pour le nouveau système de traitement pour la chloration, la filtration du manganèse sur sable vert et l'adoucissement de l'eau potable pour un montant de 1 800.00 \$ plus les taxes.

123-07-2018

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME PRIMEAU POUR LE NOUVEAU SYSTÈME DE TRAITEMENT POUR LA CHLORATION, LA FILTRATION DU MANGANÈSE SUR SABLE VERT ET L'ADOUCCISSEMENT DE L'EAU POTABLE :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite faire une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU pour le nouveau système de traitement pour la chloration, la filtration du manganèse sur sable vert et l'adoucissement de l'eau potable;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

124-07-2018

ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT BONNE-ENTENTE :

Considérant que des documents doivent être complétés pour obtenir les autorisations auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard s'engage à transmettre au Ministère de l'Environnement, lorsque les travaux seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée dans les 60 jours après la fin des travaux.

125-07-2018

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 1 POUR LE RANG SAINT-HENRI :

Considérant les travaux de réfection effectués au printemps sur le rang Saint-Henri;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no. 1 de WSP Canada Inc. au montant de 150 425.49 \$ incluant les taxes en date du 22 juin 2018 concernant les travaux sur le rang Saint-Henri.

126-07-2018

FOURNITURE DE 290 TONNES DE SEL POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'HIVER 2018-2019 :

Considérant que la Municipalité se doit de faire la réservation de sel à glace pour s'assurer de la quantité dont elle aura besoin l'hiver prochain;

Considérant les soumissions reçues :

Sel Warwick Inc.	92.50 \$ la tonne livrée plus les taxes
Compass Minerals	108.22 \$ la tonne livrée plus les taxes
Mines Seleine	115.59 \$ la tonne livrée plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse pour la fourniture de 290 tonnes de sel pour l'hiver prochain, soit celle de Sel Warwick Inc. au montant de 92.50 \$ la tonne livrée plus les taxes applicables.

127-07-2018

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD CONCERNANT LE LOT NO. 4 832 693, RELATIVEMENT À DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE STABILISATION D'UNE PARTIE DE LA RIVE :

Considérant la demande en dérogation mineure par la Municipalité de Saint-Bernard relativement aux travaux d'aménagement et de stabilisation d'une partie de la rive;

Considérant que le lot est accidenté, borde la rivière des îles brûlées et possède par conséquent une superficie de construction restreinte du fait de la bande de protection riveraine;

Considérant que la demande en dérogation mineure consiste à accepter l'exécution de travaux d'aménagement et de stabilisation d'une partie de la berge, sur environ 3 mètres, à l'intérieur de la bande de protection riveraine;

Considérant la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la demande en dérogation mineure de la Municipalité de Saint-Bernard pour permettre l'exécution des travaux d'aménagement et de stabilisation d'une partie de la rive.

128-07-2018

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR M. MICHEL BOUCHARD CONCERNANT LE LOT NO. 2 720 655 RELATIVEMENT À LA PROTECTION RIVERAINE ET L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS SECONDAIRES :

Considérant la demande en dérogation mineure par M. Michel Bouchard relativement à la position des supports de patio en béton qui empiète davantage dans la bande de protection riveraine (telle que montrée au certificat de localisation daté du 15 juillet 2016, minute 4995 de François Lehouillier, a.g.);

Considérant que le chalet a été construit en 2014 en vertu des permis numéros 2013-07-090 et 2014-08-109;

Considérant qu'aucun plan projet d'implantation par un arpenteur-géomètre n'a été exigé suite à la démolition de l'ancien chalet;

Considérant la demande en dérogation mineure par M. Michel Bouchard relativement à la position de la remise existante dans la cour avant (telle que montrée au certificat de localisation daté du 15 juillet 2016, minute 4995 de François Lehouillier, a.g.);

Considérant que le lot no. 2 720 655 borde la rivière Chaudière, la protection de la rive engendre la construction des bâtiments secondaires dans la cour avant;

Considérant que la demande en dérogation mineure consiste à accepter :

- L'empiètement des supports de patio en béton à 2,2 mètres dans la bande de protection riveraine au lieu de 10 mètres, tel que le règlement de zonage no. 187-2008 (chapitre 18, articles 18.1 et 18.2) l'exige;
- La position de la remise dans la cour avant alors que le règlement de zonage no. 187-2008 (chapitre 9, article 9.2) stipule l'implantation des bâtiments secondaires dans les cours latérale et arrière seulement;

Considérant la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la demande en dérogation mineure de M. Michel Bouchard :

- quant à la position des supports à béton et leur empiètement de 2,2 mètres dans la bande de protection riveraine;
- quant à la position de la remise dans la cour avant.

129-07-2018

CONGRÈS 2018 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :

Considérant la tenue du congrès 2018 de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Considérant qu'il est de bon escient que la Municipalité soit représentée lors de ce congrès afin de retirer le plus d'informations sur des sujets pertinents touchant le monde municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise M. André Gagnon, maire, à participer au congrès 2018 de la Fédération Québécoise des Municipalités devant se tenir les 20, 21 et 22 septembre 2018 au Palais des Congrès de Montréal.

Que soit payé le coût d'inscription qui est de 820.75 \$ plus les taxes, en plus des frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

130-07-2018

AIDE FINANCIÈRE À LA FABRIQUE SAINTE-MÈRE-DE-JÉSUS COMITÉ LOCAL DE SAINT-BERNARD :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus comité local de Saint-Bernard afin de protéger un bien culturel, soit l'église de Saint-Bernard qui est classée immeuble patrimonial dans le répertoire du patrimoine culturel du Québec.

131-07-2018

OCTROI D'UN CONTRAT À GESTION TOKYO INC. POUR UNE CONFÉRENCE LORS DU 175^E DE SAINT-BERNARD :

Considérant que la Municipalité souhaite offrir une conférence lors des festivités du 175^e de Saint-Bernard en 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Gestion Tokyo Inc., pour la production d'une conférence avec Madame Chantal Lacroix.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs au contrat.

132-07-2018

DEMANDE DE SALLE À PRIX MOINDRE POUR L'HÔTEL DE VILLE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB POUR UNE ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée la location à prix moindre pour la salle de l'Hôtel de Ville le 24 février 2019 pour la tenue d'une activité de reconnaissance. Par contre, qu'un montant de 60 \$ pour les frais du ménage leur soit facturé pour l'événement.

133-07-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Jocelyn Gagné,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 35.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière